



## AVIS DE CONFORMITÉ

Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011

---

*Service producteur* : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) – Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Opportunité** : avis favorable émis le 24 novembre 2010 par la Commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label du 9 mars 2016 (commission Ménages)

### Description de l'opération

Depuis le début des années soixante-dix, la Depp analyse les trajectoires des élèves et l'évolution de leur niveau d'acquis en suivant dans le temps des cohortes d'élèves. Le panel d'élèves recrutés en 2011 (15 800 écoliers suivis depuis leur entrée au cours préparatoire au CM2, et dont les parcours dans l'enseignement secondaire feront l'objet d'un suivi) se situe ainsi dans la droite ligne du panel 1978 (22 000 écoliers suivis pendant huit ans) et de celui de 1997 (9 000 écoliers suivis pendant seize ans de l'entrée au cours préparatoire à la fin des études secondaires). C'est le 8<sup>ème</sup> panel d'élèves mis en place par la Depp. Ce panel d'écoliers est la seule source permettant de mesurer l'égalité des chances et d'identifier les facteurs familiaux d'échec ou de réussite dans l'enseignement du premier degré.

Le panel du premier degré, comme les précédents, a pour objectif de décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée à l'école élémentaire jusqu'à l'entrée en sixième. Il permet de suivre de manière précise et détaillée les cheminements des élèves de l'échantillon au sein de l'école élémentaire, de mesurer l'équité de l'enseignement élémentaire, d'évaluer l'effet de mesures de politiques publiques mises en place dans l'enseignement primaire, de mesurer l'évolution des acquis cognitifs des élèves du cours préparatoire à la fin du CM2 en identifiant les facteurs de progression, et également de mesurer l'évolution des acquis des élèves à l'entrée au cours préparatoire entre 1997 et 2011.

Pour atteindre ces objectifs, le panel recueille des informations sur les caractéristiques sociodémographiques de l'élève, son milieu familial (composition, situation par rapport à l'emploi, PCS, niveau de diplôme, revenu, origine, conditions de logement), le degré d'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant, l'opinion des parents sur l'école et le fonctionnement du système éducatif, le déroulement de la scolarité à l'école maternelle, le niveau d'acquis cognitifs et socio-affectifs des élèves au début et en fin de scolarité élémentaire, le parcours scolaire des élèves dans l'enseignement primaire et les dispositifs pédagogiques dont a bénéficié l'élève.

Il s'agit d'une enquête d'initiative nationale qui concerne les écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire dans une école publique ou privée de France métropolitaine à la rentrée scolaire 2011. Le panel est observé pendant toute la scolarité élémentaire des élèves, soit une durée de cinq à sept ans selon les cas. Pour recueillir les informations, le panel 2011 met en œuvre trois modes de collecte :

.../...

- Actualisation annuelle de la situation scolaire de l'élève : la situation scolaire des élèves est actualisée chaque année, soit par appariement avec les bases d'élèves du premier degré - BE1D (novembre à janvier), soit par interrogation des établissements par enquête Internet (février à mai) ou par interrogation postale des parents quand les deux premières étapes n'ont pas permis de connaître la situation scolaire de l'élève l'année considérée (avril à septembre).

- Mesures des acquis cognitifs et conatifs des élèves : les compétences des élèves seront mesurées au printemps 2016 par des épreuves de type « papier-crayon ». Cette évaluation sera répétée au cours du printemps 2017 pour les élèves parvenus avec retard au CM2, afin de pouvoir disposer d'éléments permettant d'apprécier l'impact du redoublement sur les acquis à la fin de l'école élémentaire. Une première mesure de ces acquis a été mise en œuvre au moment du recrutement de l'échantillon en septembre 2011.

- Enquêtes auprès des familles : réalisée une première fois au cours du second trimestre 2012, l'enquête sera renouvelée au printemps 2016 dans l'objectif d'identifier les changements survenus dans l'environnement familial de l'enfant et dans la manière dont ses parents suivent sa scolarité.

La durée moyenne de remplissage du questionnaire de recrutement par le directeur d'école est estimée à vingt minutes en moyenne. Le questionnaire à destination des élèves sera administré au cours de deux ou trois séquences de trente minutes chacune en moyenne, séparées par des pauses de quinze minutes. Pour le questionnaire à destination des parents, la durée est estimée à vingt-cinq minutes.

Le panel 2011 a été mis en place avec l'aide d'un Comité de concertation dont la composition d'origine était la suivante : la Direction de l'encadrement, la Depp, la Direction générale de l'enseignement scolaire, la Direction générale des ressources humaines, l'inspection générale de l'éducation nationale - groupe enseignement primaire, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la communication. Les protocoles d'évaluation des acquis cognitifs et conatifs ont été conçus par la Depp en collaboration avec un groupe d'experts : Universités de Grenoble - Pierre Mendès-France, Clermont-Ferrand - Blaise-Pascal, Nantes, Paris V, Lille, Versailles et Strasbourg.

Les données seront exploitées par la Depp. Comme lors des opérations précédentes, les résultats de l'enquête donneront lieu à des études diffusées dans les supports éditoriaux de la Depp (*Éducation et Formations, Notes d'information, Repères et références statistiques*) ou extérieurs (publications de l'Insee, revues scientifiques dédiées aux sciences de l'éducation). A terme, le fichier des données anonymisées relatives à la scolarité de l'école élémentaire sera mis à disposition des chercheurs via le réseau Quetelet.

*Justificatif de l'obligation : 14 % des élèves de l'échantillon fréquentent des écoles privées qui ne sont pas toutes couvertes par la base d'élèves du premier degré. L'obligation facilitera l'obtention d'un bon taux de réponse de la part de ces écoles, contactées chaque année scolaire pour actualiser la situation du jeune suivi dans le panel. Par ailleurs, la mention obligatoire apparaît d'autant plus nécessaire que le dispositif du panel 2011 comporte en 2016 des interrogations des familles et des élèves sur des éléments essentiels au dispositif pour lesquelles l'obligation de réponse permet d'obtenir des taux de réponse élevée. (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).*

~~~~~

**Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

### **Remarques générales**

L'examen du Comité du label porte sur les opérations à engager pour poursuivre l'observation des élèves lors de leur dernière année dans l'enseignement primaire. Le champ du label porte donc sur l'enquête d'actualisation de la situation scolaire en 2016, sur l'unique enquête Famille réalisée en 2016 et sur les opérations d'évaluation qui auront lieu en 2016 auprès des élèves en fin de scolarité dans le premier degré (scolarité standard), ainsi qu'en 2017 pour les élèves retardataires.

Le Comité du label prend note du fait que le service envisage de mettre en place une concertation avec les associations de familles, en particulier l'Unaf, au moment de l'annonce de la prolongation du panel 2011 dans l'enseignement secondaire.

La Cnil a rappelé plusieurs observations spécifiques liées à la protection des personnes, la sécurité, la confidentialité, la circulation et l'archivage des données.

### **Méthodologie**

Le Comité du label prend note du fait que l'imputation de la non-réponse partielle dans l'enquête Famille n'est pas proposée de manière standardisée par le service mais qu'elle sera laissée à l'appréciation des chargés d'étude au cas par cas.

### **Protocole de collecte**

Le Comité du label demande au service de rappeler au Directeur de l'école, via les instructions adressées aux écoles, de remettre le questionnaire au parent responsable du suivi quotidien de l'élève. Dans le cas d'une garde alternée, le Comité du label suggère au service de rajouter un encart dans la lettre-avis, à l'identique de celui proposé dans le questionnaire Famille.

#### Lettres-avis :

Le Comité du label réitère l'observation qu'il lui a été assez difficile de porter un jugement sur les lettres-avis, dans la mesure où celles-ci n'étaient pas du tout maquettées. Il rappelle la nécessité d'avoir un maquetage propre incluant tous les éléments réglementaires, comme le logo et le cartouche obligatoirement apposés sur les lettres-avis.

Le Comité prend note du fait que l'ensemble des remarques qui ont été émises dans le rapport du prélabel ont bien été prises en compte.

Deux remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte :

- Inciter les directeurs d'école à faire une communication auprès des parents d'élèves pour les informer de l'existence et du protocole de l'enquête ;
- Avoir une formulation moins technocratique (lettre-avis pour l'enquête réalisée auprès des familles).

### **Questionnaire**

Le Comité du label prend note du fait que plusieurs modifications ont été faites par le service.

Néanmoins, le Comité regrette que, sur un sujet à la fois sensible et important, les questions nouvelles ou modifiées suite au rapport d'expertise aient été seulement présentées oralement en séance sans que des tests soient prévus.

Sur l'ensemble des questions relatives aux rythmes scolaires, le Comité encourage le service à croiser les réponses des familles sur le mode d'organisation du temps réellement pratiqué dans les écoles avec l'information existante dans les fichiers administratifs.

Outre les remarques indiquées dans le rapport du prélabel, un certain nombre de compléments ont été formulés en séance, notamment plusieurs questions relatives aux rythmes scolaires ont été revues : modifications de terminologie des questions ou des libellés de modalités, ou encore de l'ordre d'apparition des questions. Le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure dans le relevé de décisions.

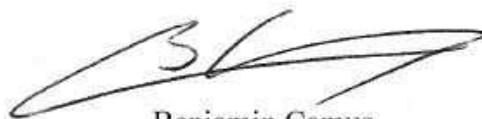
**Compte tenu des nombreuses remarques, le Comité du label demande que lui soit adressée une version définitive des lettres-avis et du questionnaire.**

Le Comité souhaite également recevoir le guide de passation de consignes.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique au panel d'élèves du premier degré recruté en 2011 et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

**Ce label est valide pour les années 2016 et 2017**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BC' followed by a stylized flourish.

Benjamin Camus